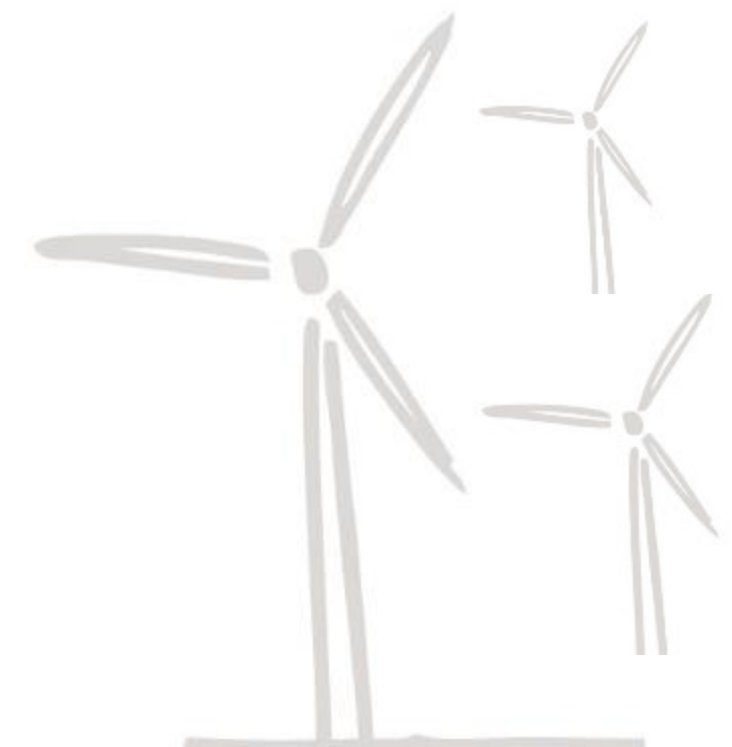


Chapitre 7 : « SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE » ET ÉVOLUTIONS



I. INTRODUCTION – IDENTIFICATION DU SCENARIO DE REFERENCE

L'étude d'impact doit présenter « une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement, dénommée « scénario de référence », et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet, et un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles. », conformément à l'article R.122-5, alinéa 3° du Code de l'environnement.

L'analyse détaillée de l'état initial a permis d'identifier les composantes environnementales à enjeu dans le contexte spécifique du projet de parc éolien de la Foye. Ainsi, les principaux aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement retenus pour caractériser les dynamiques d'évolution sont choisis parmi les facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet (cf. Chapitre 3), et dont les enjeux ont été classés « modéré » à « très fort ».

Ainsi, les principaux aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement sont :

- Environnement humain :
 - Patrimoine culturel : enjeu modéré ;
 - Tourisme et loisirs : enjeu modéré ;
 - Urbanisme et planification du territoire : enjeu modéré à fort ;
 - Contexte forestier : enjeu modéré ;
 - Servitudes et réseaux : enjeu modéré ;
 - Risques technologiques : enjeu modéré.
- Environnement physique :
 - Hydrogéologie : enjeu modéré ;
 - Qualité de l'air : enjeu fort ;
 - Risques naturels : enjeu modéré ;
- Environnement naturel
- Paysage et patrimoine.

Pour rappel, le détail de l'analyse complète de l'état actuel de l'environnement est présenté au **Chapitre 3** et la synthèse de l'analyse des enjeux est présentée dans le *Synthèse des enjeux des environnements humain et physique* Tableau 118 : Analyse et hiérarchisation des enjeux en page 326.

II. DYNAMIQUES D'EVOLUTION DU SCENARIO DE REFERENCE

Les dynamiques d'évolution sont étudiées au regard de la durée d'exploitation du parc éolien, soit 20 ans, et à l'échelle du territoire de l'aire d'étude immédiate.

II. 1. Évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre

L'évolution probable de l'environnement dépend d'un certain nombre de facteurs et de leurs propres évolutions dans le temps (règles d'urbanisme, économie du territoire, écosystèmes en place...). Celles-ci peuvent parfois être difficilement prévisibles : modification de la réglementation, crise économique, changement climatique... Plusieurs évolutions sont donc possibles, on s'attachera à présenter la plus probable.

L'aire d'étude immédiate du projet éolien de la Foye est dominée par des surfaces agricoles. Les règles d'occupation du sol et d'urbanisme y sont strictes, et la constructibilité limitée notamment aux constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées (...).

La consultation des prises de vues aériennes historiques sur le site « Remonter le temps » de l'IGN, montre l'absence d'évolution de cette occupation des sols en près de 52 ans (entre 1958 et 2010).

Les images *ci-après* montrent principalement l'évolution du parcellaire agricole : les petites surfaces disparaissent au profit de parcelles plus étendues (remembrement). L'urbanisation du territoire de l'AEI a très peu évolué.

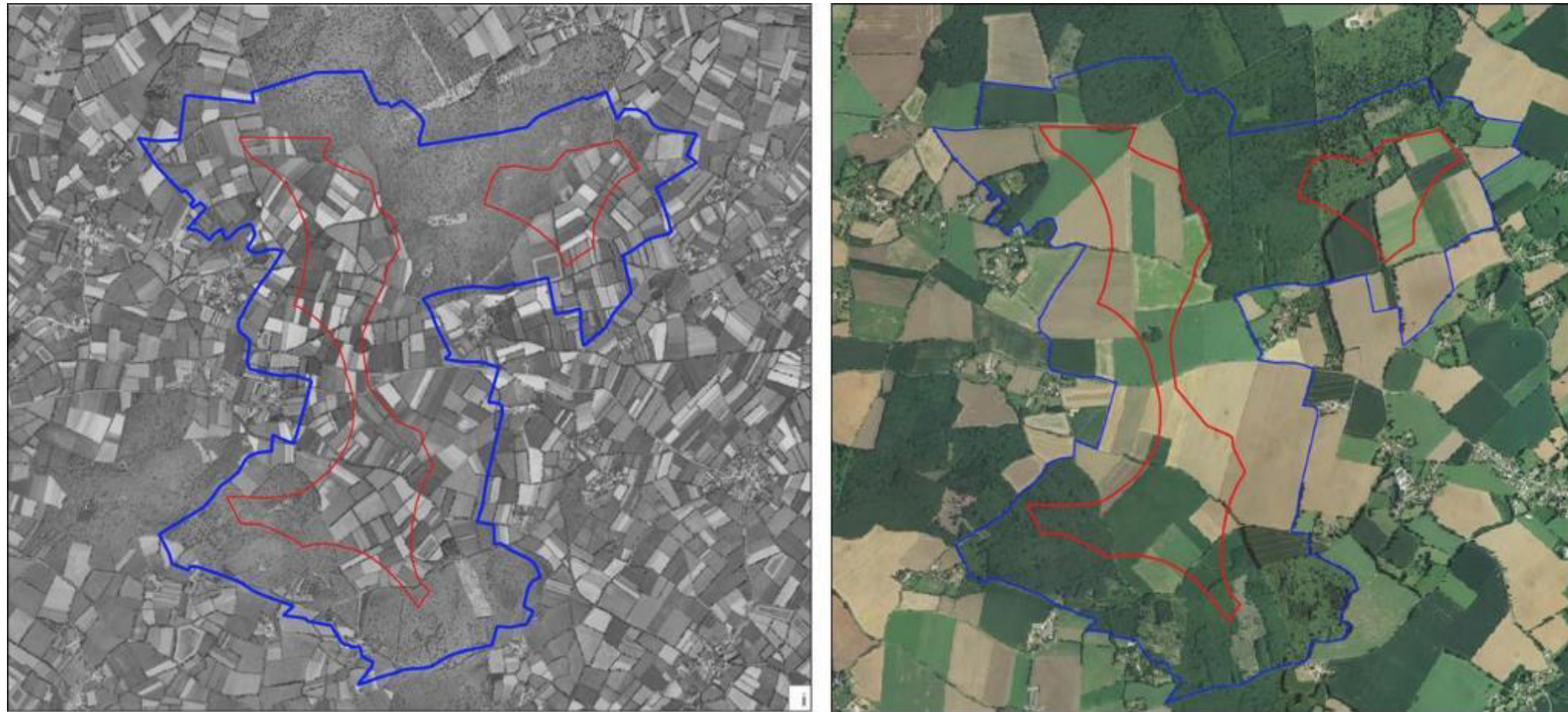
La commune de Saint-Vincent-la-Châtre ne se situe pas au sein de la délimitation territoriale du SRE. Toutefois, les communes limitrophes au sud et à l'est s'y trouvent. Le projet est donc très proche de la délimitation territoriale du SRE.

Sans la mise en place du projet, plusieurs hypothèses peuvent ainsi être envisagées au regard de ces éléments :

- 1ère hypothèse (H1) : Le maintien et la poursuite de l'activité agricole sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate, compte tenu de la constructibilité limitée.
- 2ème hypothèse (H2) : Le développement, de manière moins raisonnée, d'un autre projet de parc éolien au vu de la localisation des communes au sein de la délimitation territoriale du SRE ex Poitou-Charentes.

II. 2. Évolution de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet

L'évolution des aspects pertinents de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet de parc éolien de la Foye est issue de l'analyse des impacts résiduels lors des phases de chantier et d'exploitation, présentée dans le *Chapitre 5* en tenant compte de la mise en œuvre des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement.



Légende :

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate

Figure 298 : Évolution de l'occupation des sols de 1958 à 2010
(Source : Géoportail – Remonter le temps)

III. SYNTHÈSE

Le tableau *en page suivante* synthétise les dynamiques d'évolution du scénario de référence. Il reprend :

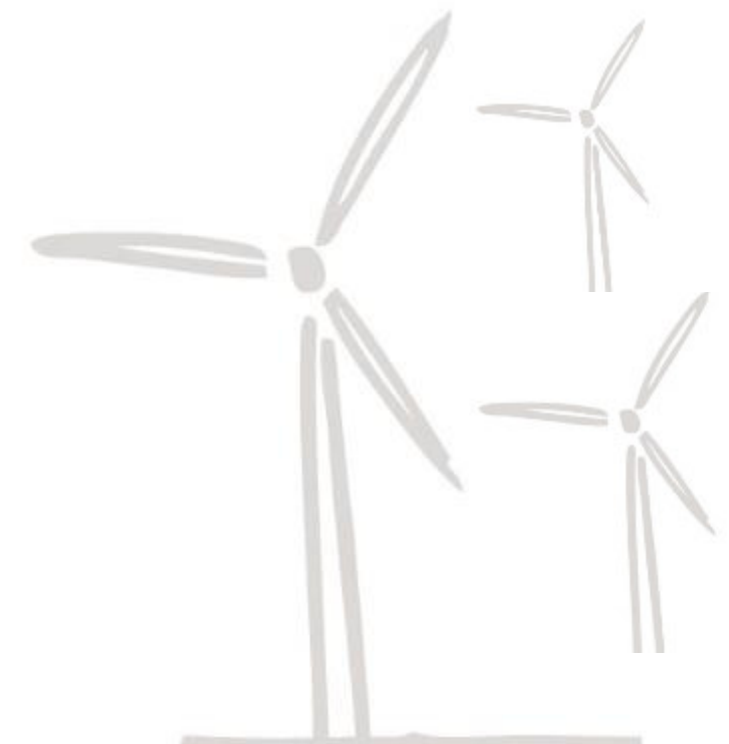
- Les principaux aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement, choisis parmi les facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet, et dont les sensibilités ont été classées « modérée » à « très forte » ;
- L'évolution de ces facteurs en cas de mise en œuvre du projet, basée sur l'analyse des impacts résiduels ;
- L'évolution probable de ces facteurs en l'absence de mise en œuvre du projet, selon les hypothèses envisagées.

Tableau 165 : Scénario de référence et ses évolutions

Aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement (scénario de référence)		Évolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet	Évolution en cas de mise en œuvre du projet
Environnement humain	Patrimoine culturel (archéologie)	<u>H1</u> : Aucune évolution sur le patrimoine culturel n'est à prévoir à l'échelle de l'AEI en l'absence de tout projet. <u>H2</u> : La réalisation d'un autre projet de parc éolien, sur une plus grande surface ou avec un nombre de machines plus important, pourrait mettre au jour des entités archéologiques ou des vestiges, non découverts à l'heure actuelle.	La mise en œuvre du projet donnera très probablement lieu à une prescription de diagnostic archéologique, ce qui permettrait d'éviter la destruction d'un vestige qui serait découvert de manière fortuite. Une déclaration au Service Régional de l'Archéologie serait faite en cas de découverte. Le projet éolien n'aura donc aucun impact sur ce patrimoine culturel et permettrait même une amélioration des connaissances archéologiques en cas de découverte lors d'un diagnostic.
	Tourisme et loisirs	<u>H1</u> : Aucune évolution sur les chemins de randonnées n'est à prévoir à l'échelle de l'AEI en l'absence de tout projet. <u>H2</u> : La réalisation d'un autre projet de parc éolien, sur une plus grande surface ou avec un nombre de machines plus important, pourrait engendrer la fermeture de plus grandes portions des chemins à proximité.	Le projet de parc éolien de la Foye pourra faire l'objet de circuit « découverte » ou pédagogique.
	Urbanisme et planification du territoire	<u>H1 et H2</u> : La commune de Saint-Vincent-la-Châtre est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Un PLUi est cours d'élaboration à l'échelle de sa Communauté de communes de Mellois en Poitou. Les autres documents de planification du territoire seront par ailleurs certainement actualisés dans les années à venir.	Le projet de parc éolien de la Foye est compatible avec le RNU de Saint-Vincent-la-Châtre qui autorise les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées. Le projet est compatible avec les autres documents de planification du territoire étudiés.
	Contexte forestier	<u>H1</u> : Aucune évolution sur les bois n'est à prévoir à l'échelle de l'AEI en l'absence de tout projet. <u>H2</u> : La réalisation d'un autre projet de parc éolien, sur une plus grande surface ou avec un nombre de machines plus important, pourrait engendrer une perte plus importante de bois.	Le projet de parc éolien de la Foye n'aura aucun impact sur l'évolution des boisements présents dans l'AEI, les éoliennes étant uniquement installées sur des parcelles agricoles.
	Servitudes et réseaux	<u>H1</u> : Aucune évolution sur les servitudes et réseaux n'est à prévoir, mise à part la mise en œuvre non prévisible de nouvelles servitudes (faisceau hertzien...). <u>H2</u> : L'évolution serait identique avec celle de la mise en œuvre du projet de parc éolien de la Foye, dans la mesure où le respect des servitudes relève d'une obligation réglementaire.	Le projet de parc éolien de la Foye est compatible avec les servitudes et la présence des réseaux à proximité de l'AEI. Aucune évolution vis-à-vis de cet aspect de l'environnement n'est à envisager, mise à part la mise en œuvre non prévisible de nouvelles servitudes (faisceau hertzien...).
	Risques technologiques	<u>H1</u> : Aucune évolution sur les risques technologiques n'est à prévoir à l'échelle de l'AEI en l'absence de tout projet. <u>H2</u> : Les effets d'un autre projet sur les risques technologiques seront nuls.	Une fois mis en place, il n'y aura aucun effet sur les risques technologiques en phase exploitation.
Environnement physique	Hydrogéologie	<u>H1</u> : Une évolution « naturelle » des eaux souterraines est à envisager, dépendante de l'activité agricole pratiquée (qualité des eaux, pressions). <u>H2</u> : L'évolution serait a priori identique de celle en cas de mise en œuvre du projet de parc éolien de la Foye.	Le projet de parc éolien de la Foye n'aura pas d'incidence sur l'évolution « naturelle » des eaux souterraines.
	Qualité de l'air	Quelle que soit l'hypothèse envisagée, d'après les données d'ATMO Nouvelle-Aquitaine, la qualité de l'air s'améliore depuis les 5 dernières années (indices de qualité « très bon à bon » plus nombreux et diminution des teneurs en polluants). Il est donc probable que cette tendance soit suivie dans les prochaines années.	Le projet de parc éolien de la Foye n'aura pas d'impact sur la qualité de l'air, puisqu'il n'est à l'origine d'aucun rejet. Il sera en revanche indirectement à l'origine d'une amélioration de la qualité de l'air, grâce à l'évitement d'émissions de CO ₂ par la production d'une énergie renouvelable. En l'absence de mise en œuvre du projet, l'environnement de la commune d'implantation ne connaîtra pas une aussi grande réduction des émissions de CO ₂ .
	Risques naturels	<u>H1</u> : Aucune évolution sur les risques naturels n'est à prévoir à l'échelle de l'AEI en l'absence de tout projet. <u>H2</u> : Les effets d'un autre projet sur les risques naturels seront nuls. L'étude géotechnique préconisée en amont du lancement des travaux pour les sols permettra également de s'adapter aux potentiels risques naturels notamment au risque de remontée de nappes qui est moyen.	Une fois mis en place, il n'y aura aucun effet sur les risques naturels en phase exploitation.
Environnement naturel	Flore & habitats naturels	En l'absence de projet, le maintien de l'activité agricole sur l'AEI, suivant la dynamique actuelle, est probable. Les boisements ne subissent pas d'évolution significative, quelques haies sont supprimées progressivement.	Le projet du parc éolien de la Foye permet la poursuite de l'activité agricole et de la gestion sylvicole menée sur l'aire d'étude immédiate, en parallèle de la production énergétique, et donc le maintien de la flore et des habitats, sans impacter de manière significative au moment du chantier les habitats et les linéaires de haies observés sur l'AEI.

Aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement (scénario de référence)		Évolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet	Évolution en cas de mise en œuvre du projet
	Avifaune	En l'absence de projet, la vocation agricole des terres et le maintien du bocage et des boisements permettent d'envisager le maintien des populations actuelles d'oiseaux sur l'ensemble du secteur. L'évolution est principalement liée aux rotations des cultures qui y seront pratiquées ainsi qu'aux coupes forestières liées à l'exploitation sylvicole.	Les mesures prévues dans le cadre du projet du parc éolien de la Foye permettent d'atteindre des niveaux d'impacts résiduels faibles à modérés pour la majorité des espèces. Le projet intègre une logique d'implantation et le respect d'une distance pertinente des haies et lisières de boisement, variables attestant d'une bonne maîtrise du risque de mortalité. Pour les espèces les plus sensibles, la considération d'un impact résiduel théorique maximal permet de garantir le suivi de ces taxons, et donc de disposer de tous les éléments nécessaires à l'appréciation de l'impact réel. On rappelle ici que ce risque est maîtrisé par l'application d'une démarche ERC pertinente.
	Chiroptères	En l'absence de projet, le maintien des populations actuelles de chiroptères sur l'ensemble du secteur est très probable. Aucune évolution significative n'est en effet attendue au niveau des boisements et lisières boisées et bocagères.	Les mesures prévues dans le cadre du projet permettent d'atteindre des niveaux d'impacts résiduels faibles à modérés pour la majorité des espèces. Le projet intègre une logique d'implantation et le respect d'une distance plus ou moins pertinente des haies, variables attestant d'une bonne maîtrise du risque de mortalité. Seule une éolienne (E3) se situe à 103 m d'une haie relictuelle arborée d'enjeu fonctionnel fort pour les chiroptères. Pour les Noctules et les Pipistrelles, la considération d'un impact résiduel théorique maximal permet de garantir le suivi de ces taxons, et donc de disposer de tous les éléments nécessaires à l'appréciation de l'impact réel. On rappelle ici que ce risque est maîtrisé par l'application d'une démarche ERC pertinente.
	Mammifères terrestres	En l'absence de projet, le maintien des populations actuelles de mammifères terrestres, reptiles et amphibiens sur l'ensemble du secteur est très probable. Aucune évolution significative n'est en effet attendue au niveau des boisements et lisières boisées et bocagères.	La perte sèche d'habitats due au projet du parc éolien de la Foye sera de l'ordre de moins de 1 ha de culture et de seulement 6 arbres et arbustes (59ml de haies) pour la création d'un accès à éolienne E3 et E1, surface non significative au regard de la bonne représentativité de ces habitats à l'échelle locale. Aucun habitat d'espèces sensible n'est concerné par le projet. Les habitats de chasse seront maintenus, et les éoliennes n'engendreront pas de modification des corridors écologiques. Les impacts résiduels du projet sont négligeables.

Chapitre 8 : MÉTHODES UTILISÉES POUR IDENTIFIER ET ÉVALUER LES INCIDENCES NOTABLES



Conformément à l'alinéa 10° de l'article R.122-5 du Code de l'environnement, ce chapitre présente la description des méthodes de prévision ou des éléments probants utilisés pour identifier et évaluer les incidences notables du projet sur l'environnement.

I. DEMARCHE GENERALE

L'étude d'impact est le document dans lequel est retranscrite la démarche d'évaluation environnementale menée par le maître d'ouvrage. Elle est destinée à :

- Concevoir un meilleur projet, prenant en compte les préoccupations environnementales,
- Éclairer l'autorité administrative sur la décision à prendre,
- Informer le public et le faire participer à la prise de décision.

La démarche générale d'élaboration d'une étude d'impact est composée de plusieurs étapes, que l'on peut schématiser comme suit :

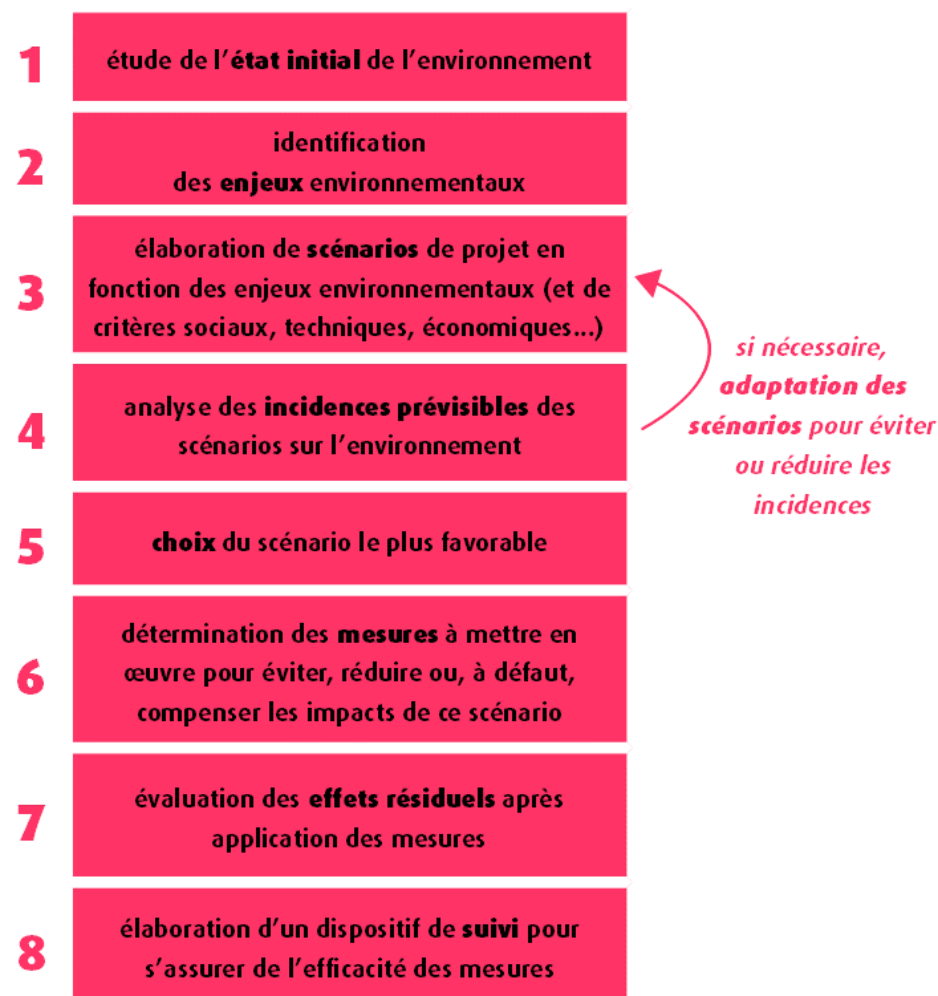


Figure 299 : Démarche générale d'élaboration d'une étude d'impact
(Source : DREAL Centre-Val de Loire)

II. SOURCES D'INFORMATION

La présente étude d'impact sur l'environnement a pu être réalisée à partir de différents documents relatifs à la conception de ce projet, ainsi que par la consultation et les données disponibles des principaux services administratifs et publics du département des Deux-Sèvres ou de la Région Nouvelle-Aquitaine (et ancienne région Poitou-Charentes).

Les principales sources de données et la bibliographie consultée sont détaillées ci-après.

II. 1. Recueil de données

Tableau 166 : Liste indicative des sources de données

Thème	Sous-thème	Sources
Environnement humain	Population, cadre de vie et activités socio-économiques	Dossier complet INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) des communes des aires d'étude Site internet des mairies des communes de l'AEI Site internet de la Communauté de communes Mellois en Poitou Fiche communale de l'annuaire des mairies Site internet de l'Observatoire de l'emploi en Nouvelle-Aquitaine (www.observatoire-emploi-nouvelle-aquitaine.fr)
	Patrimoine culturel	Base de données Mérimée du Ministère de la Culture Atlas des patrimoines DRAC Nouvelle-Aquitaine
	Tourisme et loisirs	Site internet des communautés de communes Sites internet des Deux-Sèvres (https://www.tourisme-deux-sevres.com/) Observatoire du tourisme en Nouvelle-Aquitaine
	Occupation des sols	Données Corine Land Cover 2012
	Urbanisme et planification du territoire	Contact avec les mairies de l'AEI RNU, Cartes communales et PLU des communes de l'AEI SRCE de Poitou-Charentes S3REnR de Poitou-Charentes
	Contexte agricole et forestier	Fiche communale INSEE Recensement agricole 2010 (AGRESTE) Site de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres (https://deux-sevres.chambre-agriculture.fr/)
	Appellations d'origine	Site de l'INAO (www.inao.gouv.fr)
	Infrastructures et réseaux de transport	Conseil Départemental des Deux-Sèvres SIGENA Cartes routières
	Servitudes et réseaux	Réponses des organismes et services concernés aux demandes de servitudes réalisées par ERG DÉVELOPPEMENT FRANCE et NCA environnement
	Santé humaine	DDT des Deux-Sèvres Étude acoustique réalisée par GANTHA (cf. Chapitre 8 :VI) Association d'Astronomie du VEXin (AVEX) Base de données BASOL du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire Base de données BASIAS du BRGM
	Risques technologiques	Site internet www.georisques.gouv.fr Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) DREAL, base des données ICPE
	Projets connus	Sites internet des Préfectures et de la DREAL

Thème	Sous-thème	Sources
Environnement physique	Topographie, relief	Cartes topographiques Carte du relief (SIGENA)
	Géologie	Carte et notice géologiques du BRGM au 1/50 000 ^{ème} de Melle
	Hydrogéologie	Carte et notice géologiques du BRGM au 1/50 000 ^{ème} de Melle Base de données sur l'Eau (OSUR) du bassin Loire-Bretagne Site Infoterre du BRGM Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine Base de données du Sous-Sol du BRGM (BSS-Eau)
	Hydrologie	Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (SANDRE) Base de données sur l'Eau (OSUR) du bassin Loire-Bretagne Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (RPDZH) Cartes IGN DREAL
	Climat	Fiche climatologique Météo France de la station de mesure la plus proche Site internet www.meteofrance.com Étude anémométrique réalisée par ERG DÉVELOPPEMENT FRANCE
	Qualité de l'air	Site internet et rapports d'activité d'ATMO Nouvelle-Aquitaine (www.atmo-nouvelleaquitaine.org)
	Risques naturels	Site internet www.georisques.gouv.fr Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
Environnement naturel - Biodiversité	Cf. <i>Chapitre 8 :IV</i> et l'étude de NCA Environnement (Volume 6 du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale)	
Patrimoine et paysage	Cf. Chapitre 8. V et Chapitre 2 <i>Méthodologie</i> de l'étude d'ENCIS Environnement (Volume 6 du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale)	

Cette étude d'impact sur l'environnement a également été réalisée grâce aux informations contenues dans les documents cartographiques établis par l'Institut Géographique National (IGN), le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), le site internet de l'Observatoire de l'Environnement en Poitou-Charentes (www.environnement-poitou-charentes.org) et le site Géoportail (www.geoportail.gouv.fr).

D'autres informations et données ont été recueillies au cours d'investigations sur le terrain (expertise écologique, étude paysagère, étude acoustique, étude anémométrique).

L'origine exacte des données et figures utilisées est citée au fur et à mesure de l'étude d'impact.

II. 2. Bibliographie

D'autres documents ont été consultés pour l'élaboration de cette étude d'impact :

- **ADEME, Novembre 2015.** *L'énergie éolienne*, 17 pages.
- **ADEME, Septembre 2017.** Étude sur la filière éolienne française – Bilan, prospective, stratégie, 205 pages.
- Agence Régionale de la Formation tout au long de la vie Poitou-Charentes, Octobre 2016. *Fiche territoire « Bassin d'emploi de Rochefort »*, 2 pages.
- **ANSES, Mars 2017.** Évaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens – Avis de l'Anses et rapport d'expertise collective, 304 pages.

- **Comité régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine.** *Les chiffres-clés du tourisme, Édition 2017*, 24 pages.
- **FEE-BearingPoint, Septembre 2017.** Observatoire de l'éolien 2017 – Analyse du marché, des emplois et du futur de l'éolien en France, 118 pages.
- **MEEM, Décembre 2016.** Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, 188 pages.
- **Ministère de la Culture.** Site internet www.culture.gouv.fr.
- **Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.** Site internet www.ecologique-solidaire.gouv.fr.
- **RTE-SER-ERDF-ADEeF, 2019.** Panorama de l'électricité renouvelable au 31 mars 2019.
- **SER-FEE-INERIS, Mai 2012.** Guide technique – Élaboration de l'étude de dangers dans le cadre des parcs éoliens, 111 pages.
- **Syndicat des Energies Renouvelables (SER), Septembre 2015.** *Questions/Réponses sur l'énergie éolienne terrestre*, 40 pages.

III. ANALYSE DES INCIDENCES

L'évaluation des effets d'un tel projet passe tout d'abord par la compréhension de la technologie et la connaissance de l'aire d'étude immédiate. La présentation du projet s'appuie sur la collecte et la synthèse des données techniques fournies par ERG DÉVELOPPEMENT FRANCE.

La détermination des impacts sur l'environnement, puis l'identification des mesures associées ont été traitées selon une approche thématique.

Ainsi, pour chaque thématique étudiée, les effets ont été décrits et les impacts ont été évalués en fonction de la sensibilité de la thématique au projet. Cette démarche s'appuie sur des méthodes d'évaluation conformes aux textes réglementaires en vigueur, et sur les retours d'expérience. Elle se fonde donc assez largement sur les impacts constatés pour des aménagements de même type et donne lieu à une présentation des grands types d'impacts sur l'environnement auxquels un projet se doit de répondre par des mesures appropriées.

Les différents effets du projet ont par ailleurs été caractérisés par type : direct/indirect, temporaire/permanent, et par niveau.

Les principales méthodes employées sont :

- l'expertise, notamment à partir des investigations de terrain menées,
- l'analyse des données par l'utilisation d'un Système d'Information Géographique,
- la réalisation de photomontages pour analyser les perceptions visuelles futures du projet.

Ainsi, la présente étude identifie, à une échelle fine, les impacts du projet pour définir les actions correctives propres à éliminer ou compenser les effets négatifs.

IV. INVENTAIRES NATURALISTES

Le volet Biodiversité de l'étude d'impact a été réalisé par le bureau d'études NCA Environnement. La méthodologie utilisée est présentée dans son intégralité dans le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale, et reprise en partie ci-après.

IV. 1. Prospections naturalistes

IV. 1. 1. Flore et habitats naturels

L'aire d'étude immédiate a été parcourue dans son intégralité afin de qualifier les habitats naturels à travers les différents cortèges floristiques, et vérifier la présence éventuelle d'espèces patrimoniales. Trois passages spécifiques ont été effectués, en septembre 2018, en avril 2019 et en juin 2019 afin de couvrir la flore vernale et estivale. La typologie des habitats ne justifiait pas de prospections complémentaires en automne 2019.

La patrimonialité de la flore a été appréciée à partir de la liste des espèces déterminantes de Nouvelle-Aquitaine – département des Deux-Sèvres (CBNSA, 2019) ainsi qu'avec la liste rouge de la flore vasculaire de Poitou-Charentes (2018).

La typologie des habitats naturels a été établie à partir du référentiel EUNIS (*European Nature Information System – Habitat types and Habitat classifications*). La correspondance avec le référentiel national CORINE Biotopes (*Types d'habitats français*) est également précisée. L'identification d'un habitat d'intérêt communautaire est réalisée à partir du référentiel EUR15 (décliné en France dans les *Cahiers d'habitats Natura 2000*).



Figure 300 : Semis
(Crédit photo : NCA Environnement, mars 2019)

IV. 1. 2. Avifaune

Pour les inventaires ornithologiques, les observations ont été réalisées aux jumelles (Kite Pétrél 10x42) et longue-vue (Kite SD ED 82 + oculaire 20-60x).

IV. 1. 2. 1. Protocole d'inventaire

Avifaune hivernante

Les investigations menées en hiver permettent de mettre en évidence les espèces présentes, leur fréquentation, l'utilisation de la zone d'étude et la présence de rassemblements significatifs (Vanneaux huppés, Pluviers dorés, etc.). L'inventaire a été effectué à travers des arrêts fréquents d'écoute et d'observation lors d'un parcours, couvrant de façon stratégique l'ensemble de l'aire d'étude.

L'absence de feuilles aux arbres en cette période permet également de réaliser la recherche des nids au sein des boisements, notamment ceux de rapaces. L'identification de l'espèce nicheuse sera confortée lors des prospections en période de nidification, ce qui nous permettra de différencier un nid de corvidé d'un nid de rapace tout en confirmant qu'il est bien occupé lors de la période de reproduction.

Trois passages ont été effectués en janvier et février 2018.

Tableau 167 : Synthèse des conditions météorologiques en période d'hivernage

	Dates	Plage d'observation	Vent	Couverture nuageuse	Précipitations	T°C (min-max)	Visibilité
2018	11/12/2018	10h – 13h	Nul	100 %	Nulles	1.7 – 4.6 °C	Bonne
	9/01/2019	9h45h – 12h	Nul	90 %	Nulles	3.5 – 5.5 °C	Bonne
2019	5/02/2019	9h45 – 16h	Nul	Brouillard	Nulles	3.8 – 7.1 °C	Limitée